

Dans la chambre des lords l'adresse en réponse passa sans opposition.

Le discours de la reine est plus explicite que ces documents ne le sont d'ordinaire. L'exposé qu'il contient de l'état du revenu, du commerce et des manufactures est des plus encourageants.

Il y a tout lieu de croire que le présent parlement s'occupera d'une manière sérieuse à porter quelque remède aux maux dont l'Irlande est affligée.

Sir Robert Peel a déclaré formellement qu'il ne serait fait durant la présente session aucun changement aux lois qui régissent l'importation des grains, ainsi le Canada n'a rien à craindre sous le rapport du commerce des blés.

L'argent était abondant, les marchés très actifs et les manufactures avaient pris une vigueur nouvelle. Au-delà de soixante vaisseaux étaient annoncés pour les ports des Indes et de la Chine.

Les directeurs de Southampton avaient désigné ce port pour l'embarcation d'émigrés pour le Canada.

L'armée d'Irlande consiste en 7 régiments de cavalerie, 17 régiments d'infanterie, 16 dépôts d'infanterie, 9 compagnies de marins, 1 troupe d'artillerie à cheval, et des détachements de l'artillerie royale, faisant en tout 28,000 hommes.

Le "Liverpool Journal," que l'on considère comme très bien informé sur les affaires de l'Irlande, annonce comme un fait qu'on peut regarder comme certain qu'il se trouve une erreur dans l'indictment contre O'Connell et les autres accusés politiques; de sorte que quand même ils seraient trouvés coupables, la couronne ne pourrait prononcer aucune sentence contre eux. Ce furent des officiers de la couronne en Angleterre qui firent cette découverte, dont ils informèrent le procureur-général en Irlande. Celui-ci continua néanmoins ses procédés; son but se trouvant rempli s'il réussit à obtenir un verdict. Quelques-uns pensent que cette erreur a été glissée dans l'indictment exprès dans la vue de se débarrasser d'une affaire qui leur donne beaucoup de trouble.

— DISCREC —

V A R I E T É S .

L'ART DE MARCIANDER.—Combien cette étoffe? demanda une vieille dame un peu sourde.—Sept shillings, répondit le marchand.—Comment! six-sept shillings!.... Je vous en donnerai treize; ça ne vaut que cela.—Je vous dis, Madame, que le prix est de sept shillings, reprit l'honnête marchand.—Oh! sept shillings! alors, je vous en donnerai cinq, répliqua la dame un peu confuse.

SA MÈRE S'EN VA ; ALLEZ A LUI.—Il y a quelques jours, on a parlé du procès d'une terrible bande de voleurs, qui, un jour de marché, avait dégarni le champ de foire de Saint-Denis d'une partie notable des sucres d'oranges et pains d'épices qui en faisaient le plus bel ornement.

Justice a été faite à tous, hors un seul, Laurent Fischer, dit Portemann. Lors des débats, cet enfant avait affirmé que sa mère viendrait le réclamer et, sur son assurance, le tribunal avait surmis à prononcer sur lui, et avait remis la cause. Deux fois elle a été appelée, et deux fois la mère de Portemann s'était abstenu de venir redemander son fils.

Aujourd'hui, cependant, citée par le ministère public elle a déféré aux ordres de la justice.

—Vous venez réclamer votre fils, a dit M. le président Turbat?

—Non pas, monsieur, a répondu cette femme; c'est un voleur, qu'il devienne ce qu'il pourra.

L'enfant : Non, maman, je suis pas un voleur; c'est seulement la gourmandise qui m'a pris; j'ai mangé ce que les autres m'ont donné; mais j'ai rien pris.

La mère : Ce qui est fait est fait; tu as été pris avec des voleurs, reste-tu-y.

M. le président : Vous êtes marchande de vins?

La mère : Moi, non, je suis femme de confiance dans un dépôt de charbon.

L'enfant : Si, maman, tu sais bien que tu es marchande de vins; t'as aussi le charbon, mais t'es marchande de vins sur le canal Saint-Denis.

M. le président : Le tribunal vous engage à réclamer votre enfant; il a été plus entraîné qu'il n'est coupable; c'est votre devoir de ne pas l'abandonner, de lui donner des soins, de veiller sur lui.

La mère : J'ai bien d'autres choses à faire; il est déjà grand et fort; qu'il travaille.

M. le président : Ainsi, vous ne voulez pas le réclamer?

La mère : Pas possible; d'ailleurs, j'ai pas le moyen de perdre mon temps ici.

Cette réponse faite d'un ton brutal, cette femme se retourne, fend la soule et se dispose à se retirer. Son fils en larmes lui tend les mains:

Ma mère, ma mère, ne t'en va pas, reviens un peu; écoute-moi, écoute ces messieurs; ils ne te feront pas de mal; ils sont bien bons; voilà trois semaines qu'ils veulent te parler."

La mère s'est arrêtée, mais ne revient pas à la barre. M. le président indigné lui dit:

“Retirez-vous, tout nous fait voir que dans votre cœur il ne reste aucun sentiment maternel; tout nous fait un devoir aussi d'engager la police à avoir les yeux sur vous; retirez-vous.”

L'enfant : J'ai des tantes mes bons Messieurs; renvoyez-moi, j'irai chez elles, je serai bon sujet, je travaillerai.

Après le renvoi de Laurent, prononcé par le tribunal, M. le président lui a fait remettre une lettre pour passer quelques jours dans une maison d'asile.

—On lit dans le *Journal de Paris*: Un ouvrier de la rue des Vieilles-Audriettes, qui suivait depuis longtemps les cours publics où l'on démontre la mécanique, vient d'inventer une machine à faire des souliers, au moyen de laquelle un individu qui a la force suffisante pour tourner une roue qui imprime à un mécanisme particulier un mouvement de va-et-vient, pourra faire par jour quarante ou cinquante paires d'excellents souliers de toutes formes. On a calculé que sur les 34,000,000 d'habitants qui couvrent le sol français, il y en avait encore plus de 20,000,000 qui ne se servaient pas de souliers à cause du prix élevé. Il est probable, si la machine en question réussit, que tous les Français porteront des chaussures en cuir.

LES INVALIDES.—Parmi les vieux soldats qui forment l'effectif de l'Hôtel des Invalides, on compte 14 chevaliers de Saint-Louis et 208 membres de la légion-d'honneur. Dix sont privés des deux jambes, 5 ont les deux bras coupés, 180 sont aveugles, 17 sont épileptiques, 865 sont privés d'une jambe, 255 sont privés d'un bras, 124 sont assagis de blessures diverses réputées équivalentes à la perte d'un membre. On compte enfin parmi ces vieux débris de l'armée 667 vieillards âgés de plus de 70 ans.

LES PROJETS DE SUICIDE.—Greslin, qui est à la tête d'un petit commerce dont les bénéfices sont fort raisonnables, se trouva pris un jour, après boire, d'un subit dégoût de la vie. “La vie vois-tu, dit-il à son ami Franger qui buvait avec lui, la vie, c'est pas ça... la vie, c'est des bêtises... On n'a pas plutôt bu quatre ou cinq boîtes de vin qu'on n'a plus soif, et qu'il faut aller se coucher... c'est embêtant... Si tu veux, nous nous jetterons à l'eau.

—Ça va, répondit Franger que les raisonnemens de son commensal avaient gagné, mais auparavant il faut mettre ordre à nos affaires.

—Moi j'ai pas d'affaires... Seulement, comme je suis sans parents, et que je n'ai pas envie que le gouvernement hérite de ce que je possède, je vas vendre mes meubles... Nous serons une noce soignée, une atroce ripaille pour la dernière fois, et puis bon soir la compagnie, plus de Greslin!—Plus de Franger! s'écrie l'autre.

Et nos deux ivrognes sortent trébuchant pour se rendre au domicile de Greslin.

Ainsi qu'il l'avait dit, Greslin fait venir un marchand de meubles, il lui cède tout ce qui garnit sa chambre pour le prix que celui-ci veut donner. Puis nos deux amis se jettent, tête baissée, dans l'orgie, tant et si bien, qu'au bout de trois jours le prix des meubles était complètement absorbé.

Alors ils remirent sur le tapis la grande question de la noyade.

—Es-tu prêt, demande Greslin.—Tout prêt, répond Franger; seulement j'y mets une condition.

—Une condition?... Est-ce qu'il y a besoin de faire des conditions quand on va mourir?—Je veux en mettre une, moi, c'est que nous allons nous attacher.—Nous attacher!... jamais!... j'ai jamais voulu d'attache..... A preuve que j'ai toujours refusé de me marier à cause de ça.—Tant pis, je ne veux pas sans ça!—Et à cause?—Ecoute donc tu sais nager, toi, et qu'aujourd'hui tu es de l'eau, avec ça que tu ne l'aimeras guère, tu n'as qu'à avoir des remords d'estomac et me planter là! Moi qui nage comme l'oiseau de saint Luc, je serais obligé de me noyer tout seul..... Merci, pas de ça.... attachons-nous!—Je ne veux pas.—T'es l'un poltron.—Et toi un mulet.

Et de mots en mots, d'insultes en insultes, nos deux ivrognes finissent par se distribuer des coups de poing; puis, ils partent chacun de son côté, laissant à leur projet de suicide.

Il paraît que Greslin ne voulait se noyer qu'en compagnie, car on l'arrête dans la nuit au lendemain, tout en vie et très-bien portant, sur la voie publique, appuyé et dormant contre une borne qu'il avait prise philosophiquement pour oreiller.

En conséquence il paraissait aujourd'hui devant la police correctionnelle sous la prévention de vagabondage.

M. le président : Il paraît que vous n'avez ni domicile, ni moyens d'existence.

Le prévenu : Des moyens d'existence, j'en ai en travaillant.

M. le président : Il paraît que vous ne travaillez pas, puisqu'on vous a arrêté couché dans la rue.

Le prévenu : Je ne travaillais pas, parce que je ne voulais plus exister. C'est pour cela que j'avais vendu mes meubles, et que je les avais bus avec Franger, un soi-disant ami, qui m'a planté là, et que je n'ai plus revu après avoir mangé mes meubles avec lui.

Une voix, dans l'auditoire : Me v'là, Greslin; les amis sont toujours là comme dit la chanson.

M. le président : Approchez... Réclamez-vous le prévenu?

Franger : Un peu que je le réclame; il a mangé ses meubles avec moi; je ne mangerai pas les miens avec lui; mais je lui en offrirai la moitié jusqu'à ce qu'il soit remis dans ses affaires.

Greslin : C'est beau, Franger, ce que tu fais là; je ne t'en veux plus.

Franger : Sans moi, cependant, je ne vivrais plus aujourd'hui.

Greslin : Ni moi non plus. Etions-nous bêtes!

Le tribunal, attendu que Greslin est réclamé, et que, dès lors, il ne peut être considéré comme étant en état de vagabondage, le renvoie des fins de la plainte et ordonne sa mise en liberté.